



**CONSEIL
CITOYEN**

Devenez **ACTEUR** de
votre **ville !**

APPEL À CANDIDATURE

Ouvert aux habitants, associations et acteurs locaux

Jusqu'au 6 mars 2021





UN CONSEIL CITOYEN UNIQUE, POUR QUOI FAIRE ?

- Pour échanger, vous exprimer, apporter votre expertise sur l'avenir et les aménagements dans votre quartier mais aussi dans votre ville et contribuer à son évolution dans les domaines de l'habitat, l'éducation, la jeunesse, la santé, le transport, etc.
- Pour participer aux processus de concertation touchant l'ensemble de la ville
- Etre un relais entre les habitants et la Ville

Bon à savoir



Espaces de concertation sur les opérations de renouvellement urbain et les contrats de ville, les Conseils citoyens ont été institués par la loi du 21 février 2014 dite de « PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHÉSION SOCIALE ». Ce texte prescrit d'associer les habitants à l'animation et au suivi du contrat de ville dans le cadre de la création d'un conseil citoyen.

COMMENT FONCTIONNE LE CONSEIL CITOYEN ?

Composition

Le conseil citoyen est composé de 50 conseillers, âgés de 16 ans ou plus, désignés pour 3 ans et est constitué en 2 collèges :

- un collège d'habitants issus de tous les quartiers de la ville
- un collège d'acteurs locaux (associations, amicales de locataires, commerçants...)

Le conseil citoyen est constitué de femmes et d'hommes à parité et choisis par tirage au sort parmi les candidatures en fonction des quartiers.

Fonctionnement

Le Conseil citoyen s'organise en commissions :

- **5 commissions de quartiers** (Rougemont / Beaudottes-Perrin / Montceuleux Pont Blanc / Primevères Savigny, Centre-Ville, Sablons / Freinville, Westinghouse, Trèfles). Au sein de ces commissions, les conseillers citoyens évoqueront les projets pour leurs quartiers et seront les relais entre leurs quartiers et les services de la ville. Ils peuvent développer des projets sur leurs quartiers en lien avec les services de la ville, prendre attache avec le réseau associatif, proposer des actions....
- **Des commissions thématiques**
Elles seront définies par les conseillers citoyens au moment de leur installation (une commission Contrat de ville reste cependant obligatoire selon la loi). Les commissions thématiques traitent de projets transversaux sans être limitées à un quartier.
Exemple : Commission environnement et cadre de vie ou animations...

Chaque conseiller citoyen pourra faire partie des deux commissions, celle de son quartier et celle de la thématique de son choix. La parité et la représentativité des quartiers également devront être respectées.

En 2015, la ville de Sevrans a vu naître trois conseils citoyens (Rougemont, Beaudottes, Montceuleux Pont-Blanc) et quatre comités de quartiers (Primevères/Savigny, les quartiers Sud, Centre-Ville/Perrin, Sablons) aujourd'hui réunis en un conseil citoyen unique. Celui-ci est indépendant des institutions et se gère de manière autonome en respectant les principes de neutralité, de laïcité, de liberté d'expression et d'égalité.

BULLETIN DE CANDIDATURE CONSEIL CITOYEN

Candidatez avant le 6 mars 2021 !

Mon quartier

- Rougemont
- Beaudottes (incluant les briques rouges de Savigny et la résidence Perrin)
- Montceaux Pont-Blanc
- Centre-Ville, Perrin, Primevères, Savigny, Sablons
- Freinville, Westinghouse, Trèfles

Les informations me concernant

Nom :

Prénom :

Sexe : M F

Age : entre 16 et 25 ans entre 25 et 50 ans Plus de 50 ans

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone fixe : Portable :

Je suis

- Habitant Acteur local (précisez le nom de votre structure)

.....

Les membres seront ensuite tirés au sort et réunis
en un conseil citoyen pour tous.



BULLETIN À RETOURNER OU DÉPOSER AVANT LE 6 MARS 2021

- dans les urnes situées dans les maisons de quartier, dans les bibliothèques et au Pôle administratif Paul-Eluard
- par courrier au Pôle Citoyenneté
28, av. du Général-Leclerc - 93270 Sevran
- par mail sur candidatconseilcitoyen@sevrans.fr
ou postulez directement en ligne sur www.ville-sevrans.fr

Plus d'informations au 01 41 52 43 52 ou 01 41 52 45 16



Déposez votre candidature avant le 6 mars 2021 !

- En ligne sur www.ville-sevran.fr
- En remplissant le bulletin de candidature ci-contre et en le déposant
 - dans les urnes situées dans les maisons de quartier,
dans les bibliothèques et au Pôle administratif Paul-Eluard
 - par courrier au Pôle Citoyenneté
28, avenue du Général-Leclerc 93270 Sevran
- Par mail sur candidatconseilcitoyen@sevran.fr

Pour candidater, vous devez :

- Etre âgé.e d'au moins 16 ans (avec autorisation parentale)
- Résider à Sevran pour le collège habitants, être domicilié dans l'un des quartiers de la Politique de la Ville ou dans l'un des autres quartiers de la ville. Pour les acteurs locaux, être représentants d'associations, être acteurs économiques (commerçants, professions libérales)
(Ne peuvent candidater les personnes ayant un mandat politique, les agents de la collectivité, les agents de l'Etat gérant des dispositifs liés à la politique de la ville ou à la démocratie participative).
- Aucune condition de nationalité n'est demandée.

Retrouvez toute
l'actualité
du



CONSEIL



CITOYEN

sur www.ville-sevran.fr